

RAPPORT N°01/5-54
au Conseil Municipal

OBJET

EQUIPEMENT, RACCORDEMENT ET STOCKAGE
DU FORAGE DOMENJOD (1ERE PHASE)

PLAN DE FINANCEMENT

Les secteurs de la BRETAGNE et de DOMENJOD sont actuellement desservis en eau potable à partir de la production du captage du Premier Bras (Cascade du Chaudron) et du Forage de l'Ilet à Quinquina.

La production de ces ouvrages en période de sécheresse ne permettant pas de satisfaire les besoins de pointe et compte tenu de l'évolution de la demande en eau, il est nécessaire de procéder au renforcement de la ressource en eau de ces secteurs. La solution retenue consiste en l'équipement et à la réalisation des ouvrages nécessaires à l'exploitation du forage de DOMENJOD.

Une première phase de travaux d'un coût estimé de 9 600 000 F HT a été retenue par la Commission Régionale du FRAFU (Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain) au titre de la programmation 2000.

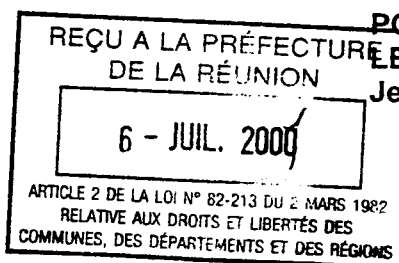
Je vous demande :

- 1) d'approuver le plan de financement suivant :
- * dépenses : 9 600 000,00 F
 - * recettes :

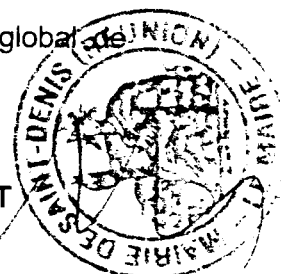
Désignation	Recette prévisionnelle HT
- FRAFU (80 %) dont : * FEDER (60 %) : 5 760 000,00 F * ETAT (20 %) : 1 920 000,00 F	7 680 000,00 F
- COMMUNE (20 %)	1 920 000,00 F
Total recettes	9 600 000,00 F

- 2) de m'autoriser à solliciter l'attribution de la subvention FRAFU ;
- 3) votre engagement à inscrire au Budget Annexe de l'Eau le montant global de l'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



POUR LE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT
Jean-Jacques MOREL



DELIBERATION N°01/5-54
du Conseil Municipal
en séance du mardi 26 Juin 2001

OBJET

**EQUIPEMENT, RACCORDEMENT ET STOCKAGE
DU FORAGE DOMENJOD (1ERE PHASE)**

PLAN DE FINANCEMENT**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/5-54 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Gino PONIN-BALLOM, 6^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Adopte le plan de financement suivant pour l'opération d'équipement, de raccordement et de stockage - Forage de DOMENJOD - 1^{ère} phase

* dépenses : 9 600 000,00 F

* recettes :

Désignation	Recette prévisionnelle HT
- FRAFU (80 %) dont : * FEDER (60 %) : 5 760 000,00 F * ETAT (20 %) : 1 920 000,00 F	7 680 000,00 F
- COMMUNE (20 %)	1 920 000,00 F
Total recettes	9 600 000,00 F

DELIBERATION N°01/5-54

ARTICLE 2

Autorise le Maire à solliciter l'attribution de la subvention FRAFU.

ARTICLE 3

S'engage à inscrire au Budget Annexe de l'Eau le montant global de l'opération.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 04 JUIL. 2001

**POUR LE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT
Jean-Jacques MOREL**

